

L'epicéa pleureur des "Trotzés" près Gruyères

Autor(en): **Remy, Alf.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **63 (1912)**

Heft 6

PDF erstellt am: **28.02.2021**

Persistenter Link: <http://doi.org/10.5169/seals-784637>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

roulure et les recherches sur les causes qui la provoquent, montrent déjà les remèdes à employer pour la prévenir.

Dans les taillis-composés, puisque ce défaut est d'autant plus fréquent et grave que les réserves sont rares et isolées, il faudra en laisser 100 à 150 à l'hectare au lieu de 50 à 60, exécutant des coupes successives, dans les réserves, au fur et à mesure que les plantes auront atteint assez de vigueur pour supporter l'état isolé, et auront conformé leur tissus au nouvel état du massif. Dans les futaies de faibles coupes jardinatoires seront préférables afin que la différence d'accroissement en épaisseur des troncs ne soit pas brusque et que les arbres se protègent mutuellement pendant un certain nombre d'années.

Dans les coupes, seules les plantes à abattre doivent être martelées et non les réserves.

Quant aux mesures préventives à prendre contre le gel, l'action des insectes et des champignons, elles se trouvent indiquées dans les recueils de pathologie forestière.

Faido, 31 mai 1912.

Bovet.



L'épicéa pleureur des „Trotzés“ près Gruyères.

Le magnifique spécimen d'épicéa pleureur („*Picea excelsa*, var. *pendula*“ Schröter) dont nous donnons la reproduction, se trouve à la partie supérieur du pâturage des „Trotzés“ ou Trochés, sur le territoire de la commune de Gruyères. Il est située à 800 m d'altitude, sur le versant nord d'un des contreforts nord-est du Moléson.

Cet arbre est au milieu d'un rectangle dont la partie inférieure est ouverte et laisse voir la pittoresque cité moyennageuse de Gruyères qui avec ses remparts, ses tours et son château, forme, dans un cadre de verdure, le plus ravissant des tableaux; à la partie supérieure s'étendent les belles forêts cantonale et communale de Chésalles et les deux autres côtés sont fermés par des lambeaux boisés du pâturage.

Son état isolé lui a permis, dès son jeune âge, de se développer sans entraves dans son caractère spécial et de former un exemplaire d'une rare perfection de cette variété d'épicéa.

Son âge peut être évalué à 80 ans; son diamètre à 1,30 m et de 80 cm, sa hauteur 26 m, de sorte qu'il atteint un volume de 4,5 m³. La tige est conique mais régulière. La couronne commence à environ 4 m du sol. Les branches principales s'étendent toutes presque horizontalement et atteignent jusqu'à 10 m de longueur. Pareils à des franges, longues et minces, sont suspendus perpendiculairement les rameaux secondaires dont les plus longs mesurent jusqu'à 2,80 m.

La forme caractéristique de cette variété se maintient jusqu'au sommet de l'arbre qui est encore dans toute sa vigueur et doit être certainement un des plus beaux spécimens de son espèce.

Il est, ainsi que le pâturage, la propriété d'un particulier de Gruyères, qui le conserve jalousement et se gardera bien, sa vie durant, d'y porter la hache implacable et criminelle. Mais après lui . . . , l'avenir reste plein de mystère et, souhaitons-le, d'espérance

Il serait pourtant vivement à désirer que l'avenir soit assuré et que des pourparlers soient engagés pendant qu'il en est temps encore, pour la conservation de cette beauté naturelle, car sa disposition serait amèrement regrettée par tout ami de la nature et de ses intéressants caprices.

Alf. Remy.



Communications.

Assemblée de la Société vaudoise des forestiers.

(Fin.)

M. *Barbey*. Les insectes qui attaquent en septembre et octobre derniers sapins et épicéas, se développeront dans la zone ravagée dès mi-avril. Il importe d'établir une distinction entre chablis d'épicéa et chablis de sapins. Les premiers seront visités par le typographe et le chalcographe, dont aucune invasion n'est à redouter dans les branches. Les seconds souffrirent du sec en 1906, 1907 et 1911. Il serait dangereux d'en laisser les rameaux en tas jusqu'à l'été, à cause du bostryche curvidenté. Il importe donc de débarasser tiges, grumes et branches.

M. *Piguet* rappelle l'ouragan qui sévit au Jorat le 26 février 1879. Il se produisit une baisse sensible sur le prix des bois de deuxième grosseur, rondins et bois de feu, ceux-ci s'étant rapidement altérés.